



QuelleEnergie.fr

Conseiller en économies d'énergie

CRÉDIT D'IMPÔT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2012



Tout savoir sur le Crédit d'Impôt 2012

Le livre blanc Crédit d'Impôt Développement Durable 2012 présente tout ce que vous devez savoir sur cette aide de l'Etat en faveur des travaux d'économie d'énergie dans l'habitat. Les experts de QuelleEnergie.fr ont compilé pour vous les nouveautés apportées par la loi de finances 2012 du 28 décembre 2011 ainsi que les explications nécessaires pour éviter les pièges et profiter pleinement de cette subvention dans les meilleures conditions.

Pour chacune des solutions d'économies d'énergie présentées, vous découvrirez le montant potentiel du Crédit d'Impôt, un rappel des principes de fonctionnement, un focus sur les mécanismes complexes du dispositif et des informations sur Quelle Energie.

Bonne lecture !

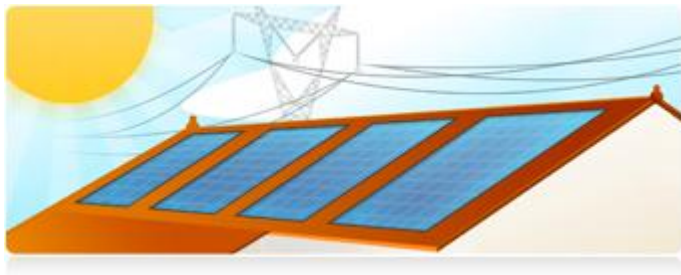
A propos de Quelle Energie

QuelleEnergie.fr est le premier service Internet de conseil en économies d'énergie pour les particuliers. Notre mission est d'aider les propriétaires de maison à comprendre, dans leur contexte individuel, quels sont les travaux d'économies d'énergie adaptés (Isolation, Panneaux solaires, Chauffage par énergies renouvelables...), puis à trouver des professionnels qualifiés pour les réaliser.

Le conseil est fourni grâce à un logiciel en ligne de diagnostic énergétique développé par notre équipe d'ingénieurs. Il est disponible gratuitement pour les internautes, et financé par la vente de leads à un réseau de professionnels-partenaires. Ce service a été plébiscité par la presse (France 2, RMC, La Tribune, BFM Radio, Maison Magazine, Côté Chauffage...) et par l'ADEME, organisme public référent sur les questions d'économies d'énergie.

Quelle Energie c'est aujourd'hui plus de 150.000 visiteurs / mois, un réseau de 500 professionnels-partenaires et plus de 300.000 propriétaires de maison conseillés.

Les informations contenues dans ce document sont purement indicatives et ne sauraient engager une quelconque responsabilité de Quelle Energie. La consultation du document ne peut en aucun cas se substituer à la lecture et l'application des textes de lois relatifs à ce dispositif fiscal, en particulier l'article 200 quater du Code Général des Impôts, l'article 18bis de l'annexe IV du Code Général des Impôts et la loi 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 (articles 81 et 83).



Produire de l'électricité grâce à l'énergie solaire

Grâce à des matériaux dits "**semi-conducteurs**", les Panneaux Solaires Photovoltaïques **produisent de l'électricité** lorsqu'ils sont éclairés par le **soleil**. Le courant continu ainsi produit est transformé en courant alternatif par un **onduleur**, pour la **revente au réseau** ou pour une consommation directe.

? Qu'est-ce que le Crédit d'Impôt ?

Le crédit d'impôt développement durable (CIDD) est une **aide** apportée par l'Etat aux particuliers effectuant des **travaux d'économies d'énergie** dans leur **résidence principale**. Il ne s'agit pas d'une déduction fiscale mais plutôt d'une prime offerte après la réalisation de certains travaux.

Le crédit d'impôt est calculé en fonction d'un **montant plafonné de dépenses** auquel s'applique un **taux** défini pour chaque solution d'économies d'énergie. Une fois utilisé, le propriétaire devra attendre **entre 4 et 5 ans** pour pouvoir en profiter de nouveau.

Pourquoi économiser de l'énergie ?

La France consomme tous les ans un peu moins de **2.000 TWh d'énergie**, dont environ **20 %** sont directement consommés par les **particuliers**. L'énergie provient des produits **pétroliers**, du **charbon**, du **gaz naturel**, et des **centrales nucléaires**. A l'exception de cette dernière source, tous sont fortement émetteurs de CO₂ et d'autres **Gaz à Effet de Serre**.

Ainsi, **économiser l'énergie** c'est avant tout lutter contre le réchauffement climatique en diminuant l'exploitation des énergies fossiles.

11 %

du matériel

soit un montant moyen de :

- **1.056€ pour un couple**
- **880€ pour un célibataire**

Quels changements par rapport à 2011 ?

Le montant du Crédit d'Impôt a été revu à la baisse en ce début d'année, passant de 22% à 11%. La loi de finances 2012 a donc réduit de moitié ce taux déjà bien diminué. Les panneaux solaires photovoltaïques ne peuvent pas faire l'objet d'un **bouquet de travaux**.

Bon à savoir

Le tarif d'achat de l'électricité produite par les Panneaux Solaires Photovoltaïques est de 0,3880€ / kWh au T1 2012 pour les installations des particuliers dont la puissance ne dépasse pas 9 kWc.

Pour aller plus loin

[5 questions à se poser pour choisir un devis](#)

[5 idées reçues sur les Panneaux Solaires Photovoltaïques](#)



Produire son eau chaude grâce à l'énergie solaire

Les **rayons solaires** chauffent un **fluide caloporteur** qui transmet sa chaleur à l'eau contenue dans un ballon destiné à alimenter les **équipements sanitaires** de votre habitation. Lorsque la capacité de production est insuffisante, une **résistance électrique** se déclenche et permet d'assurer la continuité d'approvisionnement en eau chaude.

? A qui s'adresse le Crédit d'Impôt ?

Le crédit d'impôt développement durable s'adresse à tous les **contribuables** domiciliés en France. On entend par là les personnes ayant leur **domicile principal** en France, celles qui y exercent une activité professionnelle, celles qui ont en France le centre de leurs intérêts économiques et les agents de l'état à l'étranger qui payent leurs impôts en France.

Ils peuvent être **propriétaires, locataires** ou **occupants à titre gratuit**, mais le logement doit être leur habitation principale. La plupart des **propriétaires-bailleurs** peut également en bénéficier.

QuelleEnergie.fr

QuelleEnergie.fr est un site de **conseil en économies d'énergie** totalement **indépendant**. Il propose de réaliser un **bilan thermique** en ligne pour les propriétaires de maison. Ce service est entièrement **gratuit** et **personnalisé** : il permet d'avoir une idée précise des **économies réalisables** en fonction des travaux d'économies d'énergie proposés.

L'internaute a ensuite la possibilité de demander un **devis gratuit** qu'un professionnel certifié viendra réaliser chez lui, pour concrétiser ses **projets de travaux**.

32 %

du matériel

soit un montant moyen de :

- 1.280€ pour un couple
- 1.280€ pour un célibataire

Quels changements par rapport à 2011 ?

La loi de finances 2012 a réduit d'un tiers le taux du Crédit d'Impôt pour le Chauffe-eau Solaire. Cependant, le taux peut passer à 40% s'il fait l'objet d'un **bouquet de travaux** (nouveau dispositif).

Bon à savoir

Le chauffe-eau solaire permet de fournir entre 50 et 90% des besoins en eau chaude sanitaire d'un foyer. Voilà pourquoi un ballon électrique est nécessaire en appoint.

Pour aller plus loin

[5 questions à se poser pour choisir un devis](#)

[5 idées reçues sur le Chauffe-eau Solaire Individuel](#)



Chauffer l'eau grâce à l'air ambiant

Le Chauffe-eau Thermodynamique **extraie la chaleur** de la pièce où il est stocké afin d'alimenter en eau chaude la **douche** et les **robinets** de votre habitation. Il doit être installé dans un espace **non chauffé** et **non-habité** de **10m² minimum** pour pouvoir fonctionner correctement.

Quel est le montant maximal éligible ?

Ce montant de travaux à présenter aux impôts dépend de la situation civile du demandeur. Une personne **célibataire, veuve** ou **divorcée** aura un montant maximal éligible de **8.000 €**, alors qu'un **couple soumis à imposition commune** bénéficiera de **16.000 €**. Il existe une majoration de **400 €** par personne à charge. Cette somme est divisée par deux lorsqu'il s'agit d'un enfant en garde alternée.

Pour un logement en location, le montant des dépenses pour le propriétaire-bailleur ne peut dépasser **8.000 €** et ne peut concerner plus de trois logements différents par foyer fiscal.

Le principe d'une étude thermique

Les pertes de chaleur de votre maison s'expliquent facilement grâce aux lois de la **thermodynamique**, mais ce sont également ces lois qui permettent de déterminer les moyens les plus adéquats pour **lutter contre les déperditions énergétiques**.

Une **étude thermique** offre l'occasion de savoir quels sont les points faibles de votre habitation, et d'en déduire les meilleurs moyens pour les combattre.

26 %

du matériel

soit un montant moyen de :

- 780€ pour un couple
- 780€ pour un célibataire

Quels changements par rapport à 2011 ?

La loi de finances 2012 a réduit d'un tiers le taux du Crédit d'Impôt pour le Chauffe-eau thermodynamique. Cependant, le taux peut passer à 34% s'il fait l'objet d'un **bouquet de travaux**.

Bon à savoir

Cet équipement permet d'économiser jusqu'à 70% de votre facture d'eau chaude sanitaire, grâce à la chaleur non-utilisée de votre habitation.

Pour aller plus loin

[5 questions à se poser pour bien choisir un devis](#)

[5 idées reçues sur le Chauffe-eau thermodynamique](#)



Produire de la chaleur grâce à l'air

Prendre la chaleur à l'extérieur et l'injecter dans la maison est possible grâce à la Pompe à Chaleur Air-Air qui souffle de l'**air chaud en hiver** et **froid en été** grâce à son **ventilo-convecteur**. Tout ceci sans nécessairement disposer d'un **circuit de chauffage central** et de **radiateurs**.

? Quelles sont les conditions sur le matériel ?

Les différents équipements possèdent tous des conditions particulières d'obtention du crédit d'impôt. Chacun doit présenter des **performances minimales** ou des **caractéristiques techniques précises**. Il existe également des **limites de prix** pour le solaire et l'isolation :

- **3.200 € TTC** par kWc de panneaux photovoltaïques installés
- **1.000 € TTC** par m² de capteurs thermiques installés
- **150 € TTC** par m² de parois isolées par l'extérieur
- **100 € TTC** par m² de parois isolées par l'intérieur

Le simulateur Quelle Energie

Il s'agit du cœur du service QuelleEnergie.fr. En se basant sur la **méthode 3CL** de l'ADEME et en vous demandant des informations sur votre maison et votre type de chauffage, il permet de modéliser vos **dépenses énergétiques** actuelles.

Cette étude permet ensuite de réaliser une **estimation des économies** potentielles via une sélection de **solutions d'économies d'énergie** adaptées à votre habitation.

Pas de Crédit d'Impôt pour cet appareil

Quels changements par rapport à 2011 ?

La loi de finances 2012 du 28 décembre 2011 n'y a rien changé : depuis 2009, la Pompe à Chaleur Air-Air ne bénéficie plus d'aucun crédit d'impôt.

Bon à savoir

La pompe à chaleur air-air ne fonctionne que jusqu'à une température de **-3°C**. En dessous, la pompe à chaleur n'arrive plus à capter les calories de l'air extérieur.

Pour aller plus loin

[Les mesures pour accélérer les économies d'énergie](#)



Chauffer sa maison grâce à l'air extérieur

La Pompe à Chaleur Air-Eau permet de chauffer sa maison à partir de **l'air extérieur**. Grâce à un **fluide caloporteur**, la pompe extrait la chaleur et l'injecte dans le **circuit de chauffage central** où elle peut être restituée par des **radiateurs** ou un **plancher chauffant**.

? Quelles sont les conditions sur les installateurs ?

Pour être éligible au crédit d'impôt, l'installation doit impérativement **être réalisée par un professionnel**. Si ce n'est pas le cas, vous ne pourrez pas bénéficier du crédit d'impôt développement durable.

Dans le cas d'un logement neuf, le vendeur ou le fournisseur devra obligatoirement vous fournir une **facture** ou une **attestation** portant sur la réalisation des travaux éligibles.

Le service client Quelle Energie

Si le simulateur est au cœur du site, le service client en est la force vive : des conseillers experts en économies d'énergie **vous écoutent, répondent à vos questions** et valident avec vous les points-clé de votre projet.

C'est le service client qui vous proposera d'être **mis gratuitement en relation** avec des partenaires-installateurs certifiés afin d'obtenir un **devis gratuit** pour vos travaux.

15 %

du matériel

soit un montant moyen de :

- 1.500€ pour un couple
- 1.200€ pour un célibataire

Quels changements par rapport à 2011 ?

La loi de finances 2012 a réduit d'un tiers le taux du Crédit d'Impôt pour la pompe à chaleur Air-Eau. Cependant, le taux peut passer à 23% s'il fait l'objet d'un **bouquet de travaux** (nouveau dispositif).

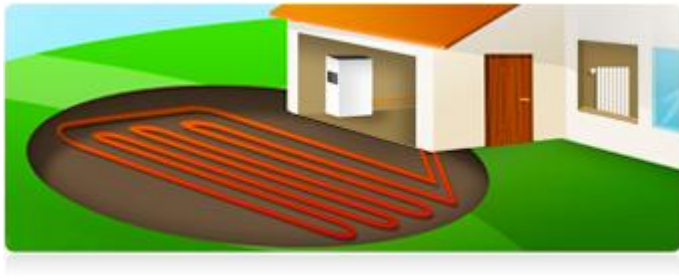
Bon à savoir

La pompe à chaleur air-eau ne fonctionne que jusqu'à une température de -7°C . En-dessous, la pompe à chaleur n'arrive plus à capter les calories de l'air extérieur.

Pour aller plus loin

[5 questions à se poser pour choisir un devis](#)

[5 idées reçues sur la Pompe à Chaleur Air-Eau](#)



Utiliser la chaleur de la Terre

Un réseau de **captage vertical** ou **horizontal** permet de puiser la chaleur de la Terre et l'amène dans la maison où elle se diffuse par des **radiateurs** ou un **plancher chauffant**. Le captage horizontal nécessite une surface **deux fois plus grande** que celle à chauffer alors qu'un forage vertical requiert moins de surface mais demande une **autorisation** de la mairie.

? Qu'est-ce que le « Fait Générateur » ?

Le fait générateur est la **date officielle** à partir de laquelle le crédit d'impôt est considéré comme étant utilisé. Cela sert à savoir quand il sera renouvelé.

Pour les équipements installés dans un logement déjà achevé, il s'agit de la **date du paiement** de la dépense par le contribuable. Dans le cas d'un équipement installé dans un logement acquis neuf, le fait générateur est la **date d'acquisition** du logement, même si les travaux ont été effectués a posteriori. Enfin, si les solutions d'économies d'énergie ont été installées dans un logement en construction ou récemment terminé, le fait générateur est la **date d'achèvement du logement**.

Le Guide des Economies d'Énergie

Il s'agit d'un espace de référence regroupant toutes les **informations essentielles** nécessaires pour comprendre le fonctionnement des solutions d'économies d'énergie, mais aussi leurs **avantages financiers** et leur **intérêt écologique**.

Les différentes possibilités de travaux sont évoquées pour que vous puissiez choisir en toute connaissance de cause **la solution la plus adaptée à votre habitation**.

26 %

du matériel

soit un montant moyen de :

- 4.368€ pour un couple
- 2.080€ pour un célibataire

Quels changements par rapport à 2011 ?

La loi de finances 2012 a réduit d'un tiers le taux du Crédit d'Impôt pour la pompe à chaleur Géothermique. Mais bonne nouvelle, le taux peut passer à 34% s'il fait l'objet d'un **bouquet de travaux** (nouveau dispositif).

Bon à savoir

La pompe à chaleur géothermique ne peut pas être installée sur tous les types de terrains. En effet, la cristallisation de certains minéraux peut rendre le réseau de captage moins efficace.

Pour aller plus loin

[5 questions à se poser pour choisir un devis](#)

[5 idées reçues sur la Pompe à Chaleur Géothermique](#)



Améliorer l'efficacité d'une chaudière

La Chaudière à Condensation permet de mieux tirer parti de la **combustion** des énergies fossiles (gaz ou fioul). Grâce au **retraitement des fumées** par condensation, cette chaudière haute performance récupère **15% d'énergie** en plus par rapport à une chaudière classique.

? Quels événements peuvent modifier le crédit d'impôt ?

Le crédit d'impôt s'adapte aux changements de la vie. Ainsi, en cas de **changement d'état civil** (mariage, divorce, décès...), il est automatiquement recalculé et restauré en se basant sur la nouvelle situation.

Il en va de même en cas de **déménagement**, et ce même si l'ancien occupant a utilisé son crédit d'impôt pour améliorer l'efficacité énergétique du logement.

Le réseau de partenaires-installateurs Quelle Energie

Quelle Energie dispose d'un réseau de **partenaires-installateurs** sur **toute la France** métropolitaine. Ces professionnels disposent tous de certifications attestant de leur **professionnalisme** et de la **qualité de leurs prestations**.

Ces critères de sélection sont autant de **gages de sérieux** pour les particuliers, et représentent un aspect essentiel de la **relation** que Quelle Energie permet d'instaurer entre les internautes et les installateurs de solutions d'économie d'énergie.

10 %

du matériel

soit un montant moyen de :

- 600€ pour un couple
- 600€ pour un célibataire

Quels changements par rapport à 2011 ?

La loi de finances 2012 a réduit de plus de 20% le taux du Crédit d'Impôt pour la Chaudière à condensation. Cependant, le taux peut passer à 18% s'il fait l'objet d'un **bouquet de travaux** (nouveau dispositif).

Bon à savoir

La température des vapeurs d'échappement de la chaudière à condensation sont à 50°C au lieu de 200°C pour une chaudière traditionnelle, ce qui est un avantage pour la planète.

Pour aller plus loin

[5 questions à se poser pour choisir un devis](#)

[5 idées reçues sur la Chaudière Gaz à Condensation](#)



Se chauffer au naturel

Le bois est le combustible le plus **naturel** qui soit, et aussi le **moins cher**. La Chaudière à Granulés de Bois fonctionne grâce à du bois **compacté** stocké dans un **silo**. Elle est alimentée par une **vis sans fin** pour assurer la continuité de l'approvisionnement.

? Au bout de combien de temps se reconstitue le crédit d'impôt ?

Le crédit d'impôt est restauré au **1^{er} janvier suivant 4 années complètes à partir de la date du fait générateur**, soit une **période glissante de 5 années**.

Ainsi, un crédit d'impôt utilisé pour une dépense éligible payée le 15 décembre 2007 dans une maison n'étant pas neuve ni acquise récemment sera restauré le 1^{er} janvier 2012. Si la dépense avait été payée le 15 janvier 2008, le crédit d'impôt aurait été restauré au 1^{er} janvier 2013.

Annuaire des Aides et Subventions

Quelle Energie a compilé les informations concernant les **aides et les subventions** accordées aux particuliers désireux de réaliser des travaux d'économie d'énergie.

Qu'elles soient octroyées par la **ville**, le **département** ou la **région**, les aides sont classées par équipement et indiquent le montant, les conditions d'obtention, les justificatifs nécessaires et les coordonnées du donateur.

15 %

du matériel
(premier achat)

ou

26%

du matériel
(remplacement)

soit un montant moyen de :

- 1.500€ ou 2.600€ pour un couple
- 1.200€ ou 2.080€ pour un célibataire

Quels changements par rapport à 2011 ?

La loi de finances 2012 a réduit d'un tiers en moyenne les taux du Crédit d'Impôt pour le poêle à bois. Cependant, ces taux peuvent passer à 23% (premier achat) ou 34% (remplacement) s'ils font l'objet d'un **bouquet de travaux** (nouveau dispositif).

Bon à savoir

L'achat des granulés de bois (appelés aussi pellets) bénéficie du taux de TVA à taux réduit (7%)

Pour aller plus loin

[5 questions à se poser pour choisir un devis](#)

[5 idées reçues sur la Chaudière à Granulés de Bois](#)



Bien chauffer ses pièces à vivre

Le poêle à bois est un système de **chauffage d'appoint** complémentaire à un chauffage central. Il apporte un confort supplémentaire à votre habitation tout en étant **économique**. Il se décline sous deux modes de combustion : poêle à bûches et poêle à granulés de bois.

? Quel est le principe du bouquet de travaux ?

Le bouquet de travaux est une nouvelle notion qui s'applique au crédit d'impôt depuis le **1^{er} janvier 2012**. Cette mesure permet d'obtenir un taux de crédit d'impôt majoré de **10 points** pour chacun des équipements installés en cas de réalisation de travaux dans au moins deux catégories.

Cette mesure avantageuse est accordée pour les logements achevés **depuis plus de deux ans** et uniquement si le bouquet de travaux (exemple : travaux d'isolation + installation d'une chaudière condensation) est accompli au cours d'**une même année**. Les **panneaux solaires photovoltaïques** et l'**isolation des sols** ne peuvent pas faire partie d'un bouquet de travaux.

Le guide de la fiscalité verte

Quelle Energie a collecté **l'ensemble des informations** relatives aux mesures d'aides en faveur des économies d'énergie dans son guide de la fiscalité verte.

L'objectif de ce guide est de répondre aux attentes des particuliers pour **les aider à investir sereinement** dans des solutions éligibles aux aides de l'état et des régions. Ce guide est régulièrement mis à jour.

15 %

du matériel
(premier achat)

ou

26%

du matériel
(remplacement)

soit un montant moyen de :

- 600€ ou 1.040€ pour un couple
- 600€ ou 1.040€ pour un célibataire

Quels changements par rapport à 2011 ?

La loi de finances 2012 a réduit d'un tiers en moyenne les taux du Crédit d'Impôt pour le poêle à bois. Cependant, ces taux peuvent passer à 23% (premier achat) ou 34% (remplacement) s'ils font l'objet d'un **bouquet de travaux**.

Bon à savoir

Les poêles à bois certifiés « Flamme Verte » sont toujours éligibles au crédit d'impôt. Ce label garantit également un rendement minimal du poêle de 80 %.

Pour aller plus loin

[5 questions à se poser pour choisir un devis](#)

[Comparatif : Poêle à bois bûches ou granulés ?](#)



Empêcher les pertes de chaleur par le toit

L'Isolation des Combles protège votre habitation des **pertes de chaleur** « par le haut » qui se font de façon naturelle. En effet, **la chaleur monte** et finit par s'échapper par le toit si les combles ne parviennent pas à la retenir. Que ce soit grâce à de la **laine de mouton**, des panneaux de **mousse isolante** ou du **chanvre** en vrac, l'isolation est essentielle pour passer l'hiver au chaud.

? Quels sont les justificatifs à fournir pour le Crédit d'impôt ?

Toute demande de crédit d'impôt doit pouvoir être justifiée par une facture du professionnel mentionnant l'**adresse de réalisation des travaux**, leur **nature**, la **désignation**, le **prix unitaire** et les **caractéristiques techniques** des équipements éligibles et la **date du paiement**.

Lorsque vous **remplacez un système de chauffage au bois**, vous devez faire figurer le nom et les coordonnées de l'entreprise qui a **procédé à l'enlèvement** de l'ancien matériel.

Des réponses à toutes vos questions

La [Foire Aux Questions](#) permet de trouver une réponse à toutes les questions que vous vous posez concernant la **fiscalité**, le fonctionnement des **équipements**, l'aspect **juridique** et **technique** ou certains cas particuliers traités nulle part ailleurs.

Les internautes ont même la possibilité de **poser leurs propres questions** auxquelles répondront les experts de Quelle Energie.

15 %

du matériel et de la main d'œuvre

soit un montant moyen de :

- 975€ pour un couple
- 975€ pour un célibataire

Quels changements par rapport à 2011 ?

La loi de finances 2012 a réduit d'un tiers le taux du Crédit d'Impôt pour l'isolation des combles. Cependant, le taux peut passer à 23% s'il fait l'objet d'un **bouquet de travaux**.

Bon à savoir

Il existe une grande variété d'isolants pour les combles. Les isolants naturels se sont démocratisés et demeurent très efficaces : n'hésitez pas à en parler aux installateurs.

Pour aller plus loin

[5 questions à se poser pour choisir un devis](#)

[5 idées reçues sur l'isolation](#)



Limiter la baisse de température

Le sol est un point de contact avec l'extérieur et nécessite donc une **protection** adéquate pour prévenir les **pertes de chaleur**. Un revêtement adapté permet de séparer votre habitation de ce qui se trouve en dessous, qu'il s'agisse d'un **vide sanitaire**, d'une **cave** ou d'un **terre-plein**.

? Le crédit d'impôt est-il cumulable avec d'autres aides ?

Le crédit d'impôt développement durable est cumulable avec les **aides communales, départementales et régionales**, sauf exceptions. De plus, les aides de l'**ANAH** peuvent s'y ajouter si vous êtes éligible.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le crédit d'impôt développement durable est **de nouveau cumulable avec l'éco-prêt à taux zéro**, mais uniquement pour les foyers fiscaux dont le revenu annuel ne dépasse pas **30.000€**. Le revenu fiscal de référence est celui de l'**avant-dernière année** précédant l'offre d'éco-prêt.

Le magazine Quelle Energie

Quelle Energie c'est aussi un **service d'information** ne concernant pas seulement l'actualité des économies d'énergie, mais aussi tout ce qui touche au **développement durable** et aux **énergies nouvelles et renouvelables**.

Cela passe par le magazine Quelle Energie qui, depuis plus de 3 ans, prend position sur l'**environnement** et les **énergies alternatives**.

15 %

du matériel et de la main d'œuvre

soit un montant moyen de :

- 900€ pour un couple
- 900€ pour un célibataire

Quels changements par rapport à 2011 ?

La loi de finances 2012 du 28 décembre 2011 a réduit d'un tiers le taux du Crédit d'Impôt pour l'isolation du sol. Il ne peut faire l'objet d'un **bouquet de travaux**.

Bon à savoir

Les pertes de chaleur par le sol représentent jusqu'à 15% des déperditions énergétiques totales. Ainsi, surélever la maison est une bonne chose dans le cadre d'une construction neuve.

Pour aller plus loin

[5 questions à se poser pour choisir un devis](#)

[5 idées reçues sur l'isolation](#)



Isolation phonique et thermique

Les fenêtres illuminent l'intérieur d'une maison mais ne doivent pas compromettre son isolation. Le **Double** et le **Triple Vitrage** emprisonnent des **gaz isolants** entre les vitres afin de préserver votre habitation des pertes de chaleur. Que ce soit de l'**air**, de l'**argon** ou du **krypton**, ces gaz ne vous empêcheront pas de bénéficier d'une lumière naturelle même en hiver.

Qui valide le montant du crédit d'impôt accordé ?

Le calcul se fait au moment de votre **déclaration d'impôt** et la somme est débloquée au plus tôt, mais le montant n'est validé qu'**après examen** de votre dossier par le **service des impôts**.

Ainsi, en cas de demande non conforme, vous pouvez être **mis en demeure** de rendre les sommes perçues. D'où l'importance de ne pas se tromper !

Quelle Energie sur les réseaux sociaux

Au-delà du site internet QuelleEnergie.fr, vous avez la possibilité de retrouver les **conseils de nos experts en économie d'énergie** sur Facebook et sur Twitter.

N'hésitez pas à nous suivre pour bénéficier de toujours plus d'informations et d'astuces pour **réduire vos factures énergétiques** !

10 %

du matériel*

**Uniquement pour les appartements*

soit un montant moyen de :

- 500€ pour un couple
- 500€ pour un célibataire

Quels changements par rapport à 2011 ?

La loi de finances 2012 du 28 décembre 2011 a réduit d'un tiers le taux du Crédit d'Impôt pour les fenêtres et l'a limité aux appartements. Cependant, le taux peut passer à 18% s'il fait l'objet d'un **bouquet de travaux pour tout type de logement**.

Bon à savoir

Le triple vitrage n'est pas forcément adapté à des maisons exposées au sud car il est tellement performant qu'il empêche même la chaleur du soleil d'entrer dans votre maison.

Pour aller plus loin

[!\[\]\(f433e471d33af06d3ed01fb3c464504c_img.jpg\) 5 infos-clé sur le Double vitrage](#)

[!\[\]\(c62fd5e60374435f1042392f36bb95e1_img.jpg\) Double vitrage : 5 questions à se poser pour bien choisir un devis](#)